

**Adhérents :**

Inscription | Masculin
 Réinscription | Féminin

RESERVE AU CLUB	
Entraîneur :	
Cours :	
Lieu :	
Csv :	<input type="checkbox"/>
Licence :	<input type="checkbox"/>
Enregistrement :	<input type="checkbox"/>
Kimono :	<input type="checkbox"/>
C.M. <input type="checkbox"/>	1 photo d'identité <input type="checkbox"/>

Couleur de ceinture :

NOM :

Prénom :

Date de naissance : -----/-----/-----

Adresse :

CP : Ville : Tél :

Famille	Responsable 1 ou adhérent adulte	Responsable 2 ou personne à prévenir en cas d'urgence
Nom et Prénom		
Portable (obligatoire)		
Adresse mail lisible (obligatoire)		
Profession		

COURS :

Baby Judo 4 / 5 ans
 6 / 10 ans
 11 / 14 ans
 15 ans et +

Pièces à fournir :

Certificat médical
 1 photo d'identité

Cotisations			
Plein tarif	4 et 5 ans	160 €	€
	6 ans et +	220 €	€
Féminines		60 €	€
Passeport Obligatoire pour 6ans et +		8 €	€
Déductions (Aides)			
Coupon "Tous en Club" N°		50 €	€
Pass Sport			€
N° :			
Autres :			
Montant de la cotisation annuelle à payer après déduction			€

Tout inscrit doit payer l'intégralité de la cotisation du groupe dans lequel il est inscrit

DATE	N° chèque	Montant	Montant Espèces	ANCV N° chèque	Montant

AUCUN remboursement de cotisation ne sera effectué en cours de saison

A Valenton, Le
 Signature des parents :

Demande Attestation de paiement / présence
 Attestation remise le :





La section Judo, vous informe que la section se décharge des responsabilités par rapport à nos adhérents pour tout incident ou accident survenant en dehors de la salle de judo avant ou après les horaires officiels des cours.

REGLEMENT D'INSCRIPTION du CSValenton JUDO

1. L'adhésion à la section judo du CSValenton implique l'approbation des statuts du club et de son règlement intérieur, consultables au siège.
2. L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un **certificat médical mentionnant « l'aptitude à la pratique du Judo en club et en compétition »** et du règlement de la cotisation annuelle.
3. Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale.
4. La responsabilité du club n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant au responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition, ou s'ils ont signé une décharge.
5. L'absence d'un professeur entraînant l'annulation des cours sera annoncée par voie d'affiche sur le lieu d'entraînement, sauf cas de force majeure.
6. Aucun enfant mineur ne peut quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé d'autorisation.
7. La bonne tenue, le respect des personnes et du matériel, le respect du cérémonial judo sont de règle au sein de la section. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement de la section.
8. En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence.
9. Les informations contenues dans cette fiche d'inscription sont susceptibles d'être informatisées conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le signataire de la présente dispose d'un droit d'accès et de rectification. Ces informations ne pourront en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'accord de l'adhérent.
10. Des photos des licenciés sont susceptibles d'être prises lors des différents événements auxquels le club participe. Elles seront publiées sur notre site internet et notre page FACEBOOK sauf mention contraire de votre part.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de CSValenton Judo et déclare par la présente en accepter son application. DATE ET SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL, PRECEDEE DE LA MENTION « LU ET APPROUVE » :

A

DATE

SIGNATURE